

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-K-0161 du 13/02/2006**

**Organisme désigné par  
le Ministère chargé de l'Industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/G010154-D1**

**Réfractomètre pour moûts de raisin MASELLI  
type LA-01**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n°70-704 du 30 juillet 1970 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : réfractomètres utilisant le phénomène de réfraction limite ou de réflexion totale de la lumière.

**FABRICANT :**

MASELLI MISURE SpA – Via BAGANZA 413 – 43100 PARMA – ITALIE

**DEMANDEUR :**

MASELLI MISURE –Les espaces Sainte Beume –30 avenue du Château de Jouques –13420 GEMENOS

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 96.00.741.001.1 du 18 mars 1996 <sup>(1)</sup> relative au réfractomètre pour moûts de raisin MASELLI modèle LA-01, accordée à la société FABRE MESURELEC SA, transférée au bénéfice de la société MASELLI MISURE par le certificat n° F-03-K-001 du 07 janvier 2003.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques du réfractomètre pour moûts de raisin MASELLI type LA-01 sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles définies dans la décision n°96.00.741.001.1 précitée.

De plus , la marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est constituée du numéro et de la date de la décision n° 96.00.741.001.1 précitée.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION**

Les conditions particulières définies dans la décision n° 96.00.741.001.1 précitée sont inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ G010154-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans le titre du présent certificat.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie : juin 96, page 165.